

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, labellisée « Ma commune a du cœur »

La ville d'Orléans a récemment obtenu deux cœurs au label « Ma commune a du cœur » qui récompense les communes les plus mobilisées contre l'arrêt cardiaque extrahospitalier. La Grande Cause Nationale 2016 était axée sur la thématique : « Adoptons les gestes qui sauvent ».

De nombreuses mesures mises en place sur la commune

L'engagement de la ville d'Orléans se fait principalement sur l'équipement et la mise à disposition de défibrillateurs dans les établissements recevant du public.

Un plan recensant tous les défibrillateurs de la ville a notamment été créé. Le rythme d'équipement est soutenu : la ville achète deux défibrillateurs par an. Les MSP de l'Argonne et de La source seront d'ailleurs les prochains lieux à être équipés, début janvier.

Un défibrillateur est employé pour administrer une décharge électrique appelée défibrillation sur une personne en arrêt cardiaque. Actuellement, les défibrillateurs automatisés externes (DAE) sont utilisables par les professionnels comme le grand public depuis le décret du 4 mai 2007.

Le label « Ma commune a du cœur »

Ce Label a été créé par l'Association RMC/BFM en 2013 et a pour vocation d'inciter les collectivités locales à se mobiliser contre l'arrêt cardiaque extrahospitalier. Depuis son lancement, ce sont près de 400 communes qui ont obtenu le Label. En 2016, « Ma commune a du Coeur » s'est inscrit dans la dynamique de la Grande Cause Nationale 2016 « Adoptons les gestes qui sauvent ».

Les communes labellisées sont sélectionnées par un Comité d'experts sur la base d'un questionnaire et d'indicateurs évaluant leur mobilisation en matière de formation de leur population, de communication autour des bons réflexes, d'installation de défibrillateurs cardiaques, en tenant compte de leur localisation et leur accessibilité. Ce comité d'experts est composé de 10 personnalités représentant des collectivités locales, des professionnels de santé, médecins et urgentistes.

Les chiffres clés du Label 2016, soutenu par l'association Attitude Prévention :

- Plus de 150 communes et communautés de communes ont obtenu le Label : 60 labellisées 1 coeur, 68 labellisées 2 coeurs et 29 communes labellisées 3 coeurs
- 85 % des communes candidates ont obtenu le label
- Un nombre de communes labellisées multiplié par 2 depuis 2015
- 10 fois plus de communes labellisées 3 coeurs depuis 2015
- 6,5 % des communes labellisées ont plus de 100 000 habitants (Près de 5 Millions d'habitants)







